



A propos de la situation en Afghanistan, des flux migratoires qui s'ensuivent

Réunie pour son Assemblée Générale, la **Conférence des OING du Conseil de l'Europe** et plus particulièrement son « **Comité Migration sur les droits des personnes migrantes** » s'associent au message¹ de la Commissaire aux Droits de l'homme, Madame Dunja Mijatovic, qui « enjoint les Etats membres, face à l'arrivée d'Afghans, à ne pas négliger la protection des droits de l'Homme ».

Forts des informations reçues par les ONG de terrain, ils se retrouvent pleinement dans la recommandation de la Commissaire aux Droits de l'homme aux États de prendre trois dispositions spécifiques à la situation :

- ✓ Dans le cadre de l'accueil de nouveaux arrivants venant d'Afghanistan, « tenir compte de la situation et des besoins spécifiques des femmes et des filles, des enfants non accompagnés, des personnes LGBTI et autres groupes vulnérables ».
- ✓ « Veiller à ce que l'objectif de prévention des migrations irrégulières ne conduise pas, dans les faits, à priver les personnes de leurs droits fondamentaux » dont le droit d'accès aux procédures d'asile.
- ✓ « Trouver des solutions respectant les droits de l'homme pour les Afghans déjà présents sur le territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe ».

La Conférence des OING et son Comité Migration soutiennent également la Résolution 2403 (2021) de l'APCE² qui appelle entre autres les gouvernements des pays membres

- ✓ À assumer leurs responsabilités et obligations internationales et à « veiller au respect du principe de non-refoulement » en s'abstenant « d'exécuter des retours forcés vers l'Afghanistan »,
- ✓ À offrir davantage de possibilités de réinstallation « dans des conditions dignes »
- ✓ À « introduire des visas humanitaires » et « réévaluer les demandes d'asile »

¹ Déclaration de de la Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Madame Dunja Mijatovic – Strasbourg 30/08/2021

² <https://pace.coe.int/fr/files/29527/html>